



GEMENG
PARC HOUSEN

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a pris une décision plus amplement décrite ci-après.

La délibération du conseil communal relative à cette décision peut être consultée par le public au secrétariat communal pendant les heures de bureau.

Objet de la décision	Modification du règlement-taxé concernant la réservation des terrains de padel
Référence	FC05-2026-A364
Date de la délibération du conseil communal	17 septembre 2026
Approbation de l'autorité supérieure	7 octobre 2026
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2027
Date de l'affichage	13 octobre 2026
Remarque(s)	

Hosingen, le 13 octobre 2026

Le collège des bourgmestre et échevins

